



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 03/21/03/56/72
mairie@commune-
anvin.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANVIN EN DATE DU LUNDI 9 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : le Mardi 3 Septembre 2024

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le Lundi 9 Septembre 2024 à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : PETIT Fredy

Absente excusée : DECLERCQ Yannick

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire.

Ordre du jour de la séance :

- Des nouvelles depuis notre dernière réunion
- Un point sur les avancées des dossiers portés par les adjoints
- Des informations sur les cessions/acquisitions de biens en cours
- Le vote d'un tarif de garderie en cantine
- La validation du colis des aînés et la prise de décision sur l'animation du 14 décembre pour les aînés
- Situation budgétaire au 30 Août
- Questions diverses
- Calendrier

La séance est ouverte, Monsieur le Maire informe le conseil :

- qu'un courrier, signé par des habitants de la commune, a été déposé en mairie concernant les plaques sur la rue d'Hesdin qui font trop de bruit aux passages des voitures.
- Une plainte a été déposée pour dégradation d'un candélabre rue du 8 mai
- une voiture retirée sur la parking de l'église par la gendarmerie

- la ducasse a été une réussite
- des contrôles assainissement vont être faits à la mairie, à l'école ainsi qu'au presbytère, et dans l'ensemble des habitations de la commune par Véolia.

La baie de brassage a été réinstallée à l'école.

Un goûter est prévu le Samedi 14 Décembre pour les aînés qui se tiendra à la salle des fêtes ainsi qu'une distribution de colis.

La classe de Madame MAGNIEZ a été repeinte et des chaises ont été commandées.

Installation d'un tarif garderie à la cantine :

Plusieurs enfants, ayant un PAI, mangent à la cantine mais fournissent leurs repas. Monsieur le Maire souhaite instaurer un tarif de garderie pendant cette période de 1,50 € la séance pour s'assurer de l'inscription sur Périshool.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour) : décide d'instaurer le tarif à 1,50 €.

Ainsi fait et délibéré les an, mois et jours sus-dits,

Publié le 116 Septembre 2024

Transmis au contrôle de légalité le 16 Septembre 2024

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Le Maire
		